

O e c o n o m i a H u m a n a

Bulletin de la Chaire Économie et Humanisme

Mars 2004

Dans ce numéro.....

- *Éditorial*
Page 1
- *Faire confiance à la société civile*
Claude Béland
Page 2
- *Face aux incertitudes scientifiques et techniques: décider sans trancher*
Karine Boulet Gaudreault
Page 4
- *Vers où, le capitalisme?*
Patrick Laprise
Page 6
- *La responsabilité sociale de l'entreprise: une éthique d'intérêts?*
Corinne Gendron
Page 9
- *Site Internet du mois*
Page 3
- *Offres de bourses*
Page 12
- *Appels de communications*
Pages 12 et 14
- *Séminaires scientifiques 2003-2004*
Page 15
- *Calendrier des événements*
Page 17

Éditorial

Maxime Rondeau
Rédacteur en chef

La prochaine campagne électorale fédérale qui s'annonçait monotone, marquée par l'incapacité généralisée des partis d'opposition à formuler une véritable alternative à un gouvernement Martin (qui constituerait un quatrième gouvernement libéral de suite), s'avérera peut-être autre chose qu'une simple formalité. Les derniers scandales affligeant le Parti libéral et le gouvernement ne sont pas cependant le véritable problème, ils sont plutôt le symptôme d'un parti au pouvoir depuis trop longtemps. En cela, les conseillers de M. Martin auront compris l'importance de solliciter un mandat pour un nouveau gouvernement, dirigé par M. Martin et non un simple mandat de plus pour le parti libéral. De façon quelque peu paradoxale, on présente M. Martin comme l'homme du changement, bien que ce dernier, exception faite des derniers mois du mandat de M. Chrétien, aura été un acteur majeur des trois mandats du Parti libéral.

Cette proposition d'une nouvelle façon de faire, d'une révision des mœurs politiques, en pousse plusieurs à se demander si un tel changement (s'il y a lieu) sera suffisant. En effet, si la prochaine élection fédérale ne sera probablement pas une simple formalité, un changement de garde à Ottawa reste quand même peu probable. L'occasion pour un débat de fond sur les ques-

tions politiques majeures semble donc idéale. Rejoignant ainsi le propos du texte de M. Béland, sur la réforme des institutions démocratiques, un débat sur la nature de nos institutions politiques est nécessaire.

Outre l'article de M. Béland, ce bulletin du mois de mars présente trois textes. Le premier, de Karine Boulet Gaudreault, propose un compte-rendu de la conférence donnée par Pierre Lascoumes au mois de décembre dernier. La conférence de M. Lascoumes portait sur les modes de régulation des entreprises privées. Dans un texte proposant une critique de la revue *Manière de voir*, Patrick Laprise nous offre une discussion sur l'évolution de la pensée néolibérale et du système capitaliste. Finalement, Corinne Gendron nous présente des résultats d'une recherche portant sur la responsabilité sociale des entreprises.

Faire confiance à la société civile

Claude Béland

Titulaire, Chaire Économie et Humanisme

*Faire confiance à la société civile, c'est le titre d'un chapitre du livre, *La voie citoyenne, publié récemment par la Chaire Économie et Humanisme de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Les premières lignes de ce chapitre rappellent «que parmi les grandes mutations dans la société québécoise durant les quinze dernières années aux plans économique, social ou culturel, la plus importante est sans doute la montée en force de la société civile. »**

Une telle montée est-elle normale ? Oui, lit-on dans ce début de chapitre. Puisque à *«compter du moment où les politiques publiques cherchent à mobiliser les acteurs locaux, que l'État leur confie davantage de responsabilités et qu'il les invite à s'investir dans le développement de leur milieu, il faut s'attendre à ce qu'ils exigent d'eux une participation accrue aux décisions qui les concernent. »*

On l'aura noté, cette montée en force de la société civile n'est possible que si les gouvernants de l'État le désirent vraiment et s'ils confient davantage de responsabilités aux non-élus. Autrement dit, à la condition que soient prises les dispositions afin d'encourager la participation citoyenne et ainsi assurer la pérennité de ce partenariat avec les acteurs locaux. D'où la nécessité de réformer les institutions démocratiques et de faire en sorte que la démocratie ne soit pas uniquement un mécanisme électoral utile à élire les représentants de l'État mais plutôt à transformer le régime politique en une démocratie plus large, davantage participative et même directe dans certains cas.

Ce partenariat, bénéfique au développement du Québec au cours de la dernière décennie, rejoint les tendances modernes des sociétés occidentales. Ces sociétés, pour la plupart, sont composées non seulement de citoyennes et citoyens qui peuvent s'exprimer individuellement dans la boîte de scrutin, mais aussi de collectivités et d'associations qui constituent autant de lieux d'exercice de la ci-

toyenneté où les participants s'informent, reconnaissent les différents enjeux auxquels fait face leur milieu de vie et prennent des décisions qui les concernent directement.

Ces partenariats sont bénéfiques aussi parce qu'ils permettent aux élus de se rapprocher des problèmes vécus par la société civile; de partager avec elle les solutions proposées et d'établir une certaine cohésion dans la poursuite de projets devenus communs.

En apparence, et selon des débats maintes fois répétés, il en résulterait un certain dilemme qui serait celui de concilier l'imputabilité des élus et l'engagement des non élus dans le développement de leur milieu. Comme je l'ai entendu récemment, certains élus, particulièrement au niveau municipal, se considèrent investis de la totale responsabilité du développement de leur milieu par le seul fait de leur élection. Selon certains, le mandat confié par une majorité d'électeur est exclusif de toute forme de partenariat avec des non-élus. D'autre part, les représentants des groupements de la société civile prétendent le contraire et sont d'avis que l'État doit encourager les partenariats et les institutionnaliser dans une réforme des institutions démocratiques, insistant sur la richesse de telles alliances ou « aventures communes » et le dynamisme qu'elles apportent à la réalisation des projets. En somme, un débat déjà ancien renaît. Un débat moins entendu au cours de la dernière décennie où de tels partenariats se multipliaient dans tous les replis du territoire.

Pierre Calame, directeur de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme, dont le siège est à Paris, explique, pour sa part ce qui suit :

« En réalité, face aux modes de gestion actuels, publics ou privés, qui privilégient les approches

verticales de production et de distributions de biens et de services marchands, qui séparent le public et le privé, l'économique et le social, le développement matériel et le développement humain, l'humanité et la biosphère, qui cloisonnent les responsabilités des différents niveaux de gouvernance, les compétences des différents services publics, l'activité des différents types d'acteurs, il faut construire des modes de gouvernance capable de prendre en charge les relations entre les différents secteurs d'activités, entre les acteurs sociaux et économiques, entre l'activité humaine et les écosystèmes. »

Une gouvernance davantage relationnelle : voilà ce qui apparaît comme un mode de gouvernance adaptée à la complexité du monde moderne. Voilà aussi qui rejoint les fondements même de l'humanisme, cette vision du monde où tout gravite autour de l'être humain.

Faire confiance à la société civile, c'est la croire capable de contribuer au développement de leur milieu – et d'aider les élus à bien exécuter leur mandat. Faire confiance à la société civile, c'est la croire capable, non seulement de voter pour élire ses députés, mais aussi pour se prononcer sur diverses questions dont les réponses ont des effets sur la vie. Faire confiance en la société civile, c'est laisser s'exercer plus de pouvoirs aux citoyens et citoyennes, comme le recommandait le Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. Car, en effet, c'est dans la confiance des élus en la capacité de leurs commettants de nourrir la volonté de faire progresser et de développer leur milieu de vie que germent les éléments nécessaires à la renaissance, combien nécessaire, d'une certaine cohésion sociale.

Site Internet du Mois

Canadian Centre for Ethics and Corporate Policy

Le *Canadian Centre for Ethics & Corporate Policy* est une organisation sans but lucratif regroupant plus de 200 entreprises et individus qui s'engagent à développer et à maintenir une culture organisationnelle éthique. Il a pour mission d'assurer l'application des valeurs éthiques dans le processus décisionnel des organisations. Son site Internet contient la description des produits et des services qu'il offre, tels que : la tenue de midi-conférences sur l'éthique de l'entreprise ; la présentation de séminaires, de conférences et de tables rondes sur le même sujet ; l'accès à une collection de périodiques, de livres et de vidéo-cassettes ; les services de consultation auprès des entreprises qui désirent intégrer l'éthique dans leurs activités corporatives ; etc. Ce site offre également aux internautes la possibilité d'accéder à plusieurs codes de conduite. Il permet aussi de télécharger tous les numéros du bulletin d'information du Centre. Enfin, il contient la liste de ses membres.

www.ethicscentre.ca

Face aux incertitudes scientifiques et techniques: décider sans trancher

Karine Boulet Gaudreault

Étudiante-chercheuse, Chaire Économie et Humanisme

C'est au début du mois de décembre dernier que la Chaire Économie et Humanisme a eu l'honneur d'accueillir, dans le cadre d'un séminaire spécial, Monsieur Pierre Lascoumes. Monsieur Lascoumes, sociologue du droit et politologue, travaille sur les politiques environnementales en matière de risque technologique. C'est auprès d'un auditoire diversifié qu'il a présenté ses réflexions, observations et résultats de recherches quant aux modes de régulation des activités des entreprises, à la gestion des incertitudes et aux processus délibératifs lors d'enjeux publics. Voici donc, en trois temps, l'exposé de Monsieur Lascoumes.

Modes de régulation publique et privatisation

Il coexiste différents modes de régulation des activités des entreprises. Ils peuvent prendre la forme de réglementations publiques ou peuvent être privés. La diversification et la complexification de ces modes de régulation proviennent des innovations à la base desquelles se trouvent les enjeux publics. Ces enjeux publics ont des effets cognitifs et normatifs autant sur les acteurs de la société civile que sur ceux de la société politique. Les effets cognitifs permettent de nommer les situations, de les représenter, de fixer des limites, de définir des dimensions, etc. Les effets normatifs sont plutôt reliés aux actions, à savoir la priorité qui leur sont donnée et leur acceptabilité.

Sans juger du meilleur mode (public ou privé) de régulation des activités des entreprises, les États ne semblent plus légitimes à réguler ces activités. Leur pauvreté et leur faiblesse en seraient les principales causes. Quoique cela puisse sembler être caricatural, la tendance serait à la régulation par le biais des assureurs. La privatisation de la régulation publique par les assureurs consiste en une assurance qui aille au-delà des responsabilités classiques telles que la responsabilité civile et la responsabilité face aux accidents. Les entreprises, étant obligées de s'assurer, deviendraient responsables de toute atteinte à l'environnement. C'est

donc en fonction de la situation de l'entreprise et des risques environnementaux qu'elle présente que le tarif en serait déduit. Lorsqu'un certain nombre de failles seraient repérées, le tarif de base augmenterait, de façon à ce que les établissements soient acceptés. On constate qu'une telle situation existe déjà du côté des entreprises pétrochimiques qui sont constamment évaluées. Les experts en évaluation du risque, s'appuient sur les obligations et les normes légales en matière environnementale (rejets dans l'air et l'eau, le traitement de l'eau, etc.), ceci allouant une base assez objective d'évaluation du risque des entreprises. Mais la question est à savoir si les assureurs sont prêts à supporter le risque financier potentiel d'une telle assurance. Il y a donc toute une série d'innovations sur la régulation qui sont à l'expérimentation.

La gestion des incertitudes : le principe de précaution et l'action mesurée

Toujours dans le domaine des innovations, M. Lascoumes s'intéresse particulièrement à la prise de décision dans des contextes d'incertitude, comme en fait état son livre intitulé « Agir dans un monde incertain »¹. Toujours porté par des enjeux à caractère écologique et environnemental, le principe de précaution a été renommé action mesurée par les auteurs dudit livre, afin d'offrir une plus grande flexibilité. On entend ici « mesurée » dans les deux sens du terme, soit mesurer dans le sens de prendre une mesure et mesurer au sens de limiter.

Le schéma classique de prise de décision en contexte d'incertitude, sur un mode rationnel, est de ne pas agir tant que la situation n'a pas complètement été cernée et les conclusions validées. Il y a cependant quelques exemples, comme la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en Europe, où des décisions ont été prises dans un contexte où aucune certitude était validée.

Selon le discours des industriels et d'un nombre d'experts, particulièrement des économistes, avec

les dispositifs d'action mesurée, c'est-à-dire les dispositifs de suivi et de mesure, toute innovation devient impossible et est trop risquée. Ces dispositifs étant antinomiques à la recherche et développement. Cependant, on constate que la réalité ne ressemble en rien aux menaces que brandissent les industriels et économistes quant au maximum de précaution à adopter.

Selon M. Lascoumes, il y a quatre dimensions à l'action mesurée qui est présentée comme étant un modèle concret. La première étant le travail d'inventaire des enjeux marqués d'incertitudes. C'est un inventaire qui n'est jamais terminé puisqu'un enjeu n'est jamais stabilisé et se renouvelle. L'inventaire inclut les dimensions de l'enjeu ainsi que les différents points de vue. La deuxième dimension de l'action mesurée se concentre sur l'exploration, soit la prise au sérieux de toutes les hypothèses et leur investigation. Les dimensions d'un enjeu autant que les interactions entre ces dernières doivent être explorées. En effet, les facteurs principaux d'un phénomène sont beaucoup plus souvent le fait d'interactions entre les variables que l'effet direct d'une variable sur le phénomène. La troisième activité en est une d'apprentissage. Chaque nouvelle controverse génère un enrichissement et offre l'occasion de modification des points de vue respectifs des protagonistes. Bien que des positions peuvent paraître aux antipodes, que les savoirs ne sont pas tous du même niveau et qu'ils n'ont pas tous le même degré de précision, c'est précisément parce que ces derniers sont différents qu'un enjeu évolue. C'est en ce sens que « l'unanimité est toujours suspecte car elle dissimule la complexité du réel, la multiplicité des perceptions, les affrontements d'intérêts et l'hétérogénéité des stratégies des acteurs concernés »². La quatrième dimension à l'action mesurée est la question de l'expérimentation. La gestion ou le débat de situations d'incertitude permet aussi une expérimentation dans le sens matériel du terme.

Enjeux publics et processus délibératifs

Les dispositifs de délibération, quoique ne fonctionnant pas toujours et pouvant être fragiles, rendent compte d'un certain dynamisme politique et témoignent, en quelque sorte, d'une efficacité

politique. À cet effet, M. Lascoumes et ses collègues ont consacré un chapitre de leur livre à l'analyse de l'organisation de forums ou groupes participatifs. Y sont donc proposés des critères et des indicateurs qui permettent de comparer et d'évaluer les procédures délibératives. C'est ainsi que des critères tels que le degré de sérieux et d'approfondissement de la délibération, la capacité de prendre en compte des profanes concernés et d'autres porteurs d'intérêts et de préoccupations, la transparence des procédures et la traçabilité du débat et des choix qui ont été faits, ont été élaborés.

La qualité de la délibération se traduit par la différence entre poser une nouvelle problématique et définir ou redéfinir des notions, ceci étant le propre des groupes d'experts, et le fait de reprendre une problématique, ce qui est associé aux groupes de profanes concernés. C'est d'ailleurs par le développement de controverses que les profanes concernés se manifestent et s'autodéfinissent. Dans le même ordre d'idées, un autre indicateur de qualité est l'enrichissement de la problématique représenté par le souci des acteurs de détenir une information complète lors d'une réflexion collective. Une constatation de M. Lascoumes est que le lien entre la décision et le processus délibératif est beaucoup plus fort lorsqu'il est territorialisé, c'est-à-dire au niveau local, que lorsqu'il se retrouve au niveau national où les enjeux sont plus abstraits.

La participation au système délibératif qui serait la plus dynamique ferait coexister trois types de forums. Le premier, le débat public, est le type de forum le plus ouvert où l'on retrouve les leaders d'opinion et les médias qui tiennent l'essentiel des rôles ainsi que quelques autres acteurs. Le deuxième, le forum porteur d'enjeux, est celui où les profanes concernés prennent une place importante et finalement, le forum de spécialistes comprend des gens capables de produire un état des connaissances, de formuler une objectivation des problèmes, etc. Idéalement, il devrait y avoir un mode d'échange entre les différents types de forums qui, mises à part quelques formes prospectives, la plupart du temps trouvent comme origine des dépositions d'experts. Malgré les risques permanents de captation ou d'étouffement du débat public, il est beaucoup plus difficile de faire enten-

dre sa voix en se maintenant à l'extérieur du débat.

Il y a eu une grande participation de la part de l'auditoire suite au discours de M. Lascoumes; plusieurs idées ont été échangées quant au fonctionnement en Europe et au Québec et sur les résultats de différentes études et observations auxquelles sont parvenus les chercheurs présents au séminaire. C'est dire qu'il y a eu « enrichissement des points de vue ».

¹ « Agir dans un monde incertain » par Michel Callon , Pierre Lascoumes et Yannick Barthe, 2001

² *Idem*



Vers où, le capitalisme?

Patrick Laprise

Étudiant-chercheur, Chaire Économie et Humanisme

Où s'en va le capitalisme? Pour les humanistes curieux, la recherche de la réponse à cette question philosophique est partie intégrante de l'étude de l'économie. Ses principes de base (Capital/argent, accumulation, propriété, travail, plus-value) subsistent dans les mécanismes de notre société et peut-être autant qu'au temps de Karl Marx, ils font craindre le pire à des auteurs critiques. Plutôt que d'encenser le libéralisme tout hayekien qui est revenu supplanter le système hérité des idées de John Maynard Keynes, l'État-providence, ces auteurs se soulèvent contre lui. À plusieurs égards, ils sont les voix de ces personnes qui placent des espoirs dans la tenue d'événements internationaux tel que le Forum Social Mondial.

L'un des bastions de cette résistance au Capital et à son idéologie néo-libérale reste le mensuel français *Le monde diplomatique*. Passage obligé de la critique profonde et sans retenue, souvent marxisante, des instances économiques et de l'ordre mondial actuel, la revue publie bimensuellement une rétrospective thématique de ses articles, *Manière de voir*. Le numéro 72 des mois de décembre 2003-janvier 2004 portait en l'occurrence sur le Nouveau capitalisme.

À nos yeux de chercheur, l'intérêt particulier de cette revue est bien sûr la soutenance d'un point de vue très divergent sur la poussée de cette puissante vague qu'est le néo-libéralisme et son expression internationale, la mondialisation. Dans des articles remontant jusqu'à 1978, différents auteurs

nous expliquent, avec des mots tranchants, les méthodes et les méfaits de l'économie telle qu'elle est devenue. Nous proposons ici un survol des points forts de ce numéro éclairant. En excluant l'introduction et la conclusion, chaque sous-chapitre qui suit représente une section de la revue. Suivons quelques commentaires reliés à des sujets qui touchent notre Chaire de recherche.

L'incubation du modèle

Le néo-libéralisme, selon Ramonet, est un recul qualitatif par rapport au modèle précédent. Cette régression s'amorce tôt dans les années 1970, sous l'influence d'une école de pensée dont les auteurs principaux furent des ardents pourfendeurs du socialisme et de toute intervention étatique dans l'économie, Friedrich von Hayek et Milton Friedman.

Assurément, ces auteurs ne s'érigèrent pas en icônes d'un mouvement de l'envergure du marxisme à son époque. Malgré cela, repris par des acteurs influents et proches du pouvoir, leurs préceptes libéraux vinrent s'insinuer doucement dans les pensées. Le libéralisme fut légitimé par des intellectuels ayant retourné leurs vestes progressistes pour des atours conservateurs, selon les auteurs du *Monde diplomatique*. Conseillés par des convertis, ce sont des dirigeants célèbres pour leur politique austère, Thatcher au Royaume-Uni et Reagan aux États-Unis, qui prirent la responsabilité d'initier les durs changements à venir. Halimi écrit : « Goldwater, Reagan, Thatcher, Hayek, Friedman :

notre monde ressemble chaque jour un peu plus à leurs rêves. »¹

Pour réaliser leurs objectifs, il leur fallut surmonter plusieurs obstacles, telle que la solidarité sociale qui visait à réduire les inégalités. L'opinion soutenue dans la revue est que cela fut fait, en France, en montant les ouvriers les uns contre les autres, en faisant passer pour des privilèges des acquis obtenus par des petits salariés et en passant sous silence les vraies inégalités et les vrais privilèges. On rappela la théorie qui suggère que les inégalités sont naturelles chez les hommes.

À cela devait s'ajouter un travail de sape du statut des travailleurs, connu sous le nom de «flexibilisation» du marché du travail. La généralisation des contrats à court terme et la délégitimation des syndicats étaient des méthodes toutes indiquées pour arriver à ces fins. Étrangement, ces méthodes évoquent pour nous une certaine soustraction et des luttes âpres entre le gouvernement élu et les «corporations» syndicales que nous vivons actuellement au Québec. Le «tiers-monde» fut le lieu d'une lutte idéologique où les idéaux du rêve américain allaient l'emporter sur ses rivaux soviétiques. Les esprits étaient prêts à recevoir de nouvelles idées.

La langue des maîtres

Pour accompagner toutes ces nouvelles idées qui faisaient du chemin et rendre possibles les vraies réformes à venir, il fallait que les esprits deviennent plus malléables. Pour les auteurs de *Manière de voir*, c'est la figure du chef qui joua ce rôle. Que ce soit les chefs d'État comme Valéry Giscard d'Estaing (en France et maintenant en Europe), les banquiers ou les gens du «show-business», tous avaient un vocabulaire limité à la bouche : changement, réforme, compétitivité etc. L'analyse du discours d'un président de la Bundesbank par le célèbre sociologue Pierre Bourdieu offre un réjouissant moment de cynisme quant au dialecte en vigueur pour expliquer que tous devront faire des efforts pour que l'Europe conserve sa stature économique, excluant bien sûr la personne qui parle et ses semblables.

Un autre outil efficace de conversion des masses est le recours à une science économique «pure», touffue en chiffres tombant à point, qui n'est pas plus qu'une parascience pour Samir Amin.² L'article de Petrella, pour sa part, fait ressortir le chan-

gement d'attitude des dirigeants d'entreprise, prêts à sacrifier leurs ouvriers comme autant de soldats pour remporter une guerre économique que se livrent les nations entre elles.³ L'utilisation de différents médias, sondages ou présentations télévisées, vint renforcer d'autant plus l'idéologie, en constant gain de faveur.

Les courroies de transmission

La prochaine étape de l'évolution du capitalisme devait obligatoirement passer par une internalisation du modèle émergent en Occident. L'économiste John Williamson, avec ses dix conseils aux pays désireux de réformer leur économie, permis aux détracteurs du modèle capitaliste de parler d'un Consensus de Washington.⁴ Williamson se prononce alors, entre autres, pour la discipline fiscale, la privatisation, la déréglementation et les investissements étrangers. Le monde diplomatique a fait ses choux gras de démontrer les affres de cette politique à travers les pays en développement. L'Argentine est l'exemple favori de l'échec de ce modèle.

Ces conseils offraient une belle occasion de percevoir ce qui gît derrière les réformes internationales. Il fallait toutefois qu'ils soient appliqués. C'est à cette tâche que s'attachèrent des institutions importantes, qui furent nourries en cerveaux par l'évolution parallèle des matières enseignées dans les universités majeures. Pour les auteurs de *Manière de voir*, ce sont le FMI, la Banque Mondiale (BM) et le Bureau international du travail (BIT) qui servirent de bras armés pour inculquer les idées construites au préalable dans les pays développés. Le paradigme du néo-libéralisme, issu des thèses de base de Smith et de Ricardo et augmenté des moyens de communication modernes, pouvait dorénavant s'imposer par la force, le chantage et des leviers aussi puissants que du financement à hauteur de centaine de milliards de dollars pour des pays désœuvrés.

On sait trop bien, de nos jours, que ce modèle possède la fibre du conquérant. Dans nos écoles de gestion comme dans celles d'autres pays, les critiques comme celles du Monde diplomatique ne s'élève que très peu et on est plutôt fier d'exporter nos futurs dirigeants. Malgré tous ces succès, il restait toutefois une dernière étape avant de compléter la transformation.

À gauche, de nouveaux territoires

Pour la voix de gauche que représente Le monde diplomatique, l'évacuation du débat à l'intérieur de la société et de la politique représente une atteinte grave à la vraie liberté, c'est-à-dire celle qui n'est pas liberté de commerce. Désormais bien installé dans les institutions et les esprits, le nouveau capitalisme cherche à se justifier et à se maintenir. Selon ces auteurs, le débat et le risque de voir une polarisation des opinions politiques se transformer en conflit social pouvaient être contournés par les néo-libéraux. Il suffisait d'uniformiser les partis politiques et de corrompre les idéaux propres à chacun..

Le parti travailliste de Tony Blair, qui a oublié la transformation sociale et les valeurs de la gauche sur lesquels il a été fondé, est une bonne représentation de cette centralisation politique «à l'américaine».⁵ En parallèle, la «réussite» de la Nouvelle-Zélande réformée, la désaffection des électeurs français qui semblent vouloir obtenir le même pauvre taux de participation politique que les États-Uniens et l'organisation déficiente de l'Europe politique sont autant de symptômes que le bateau a bien quitté le port pour un voyage à destination connue : l'utopie libérale.

Conclusion

Que peut-on tirer des opinions plutôt radicales des intellectuels du Monde diplomatique? De l'autre côté de l'utopie, il existe des penseurs et des idéalistes qui refusent de se plier au modèle dominant. Selon nous, cela est d'autant mieux que la disparition de ce discours contestataire signifierait qu'un danger encore plus grand nous guette.

L'auteur de ces lignes partage plusieurs des opinions des auteurs de ce numéro critique et considère nécessaire d'exposer une version différente de l'histoire de l'économie récente. C'est un fait que, éduqués que nous sommes dans cette version de l'histoire contemporaine, il est facile de se laisser convaincre par le sentiment dominant qui règne, selon lequel tout va pour le mieux. Par ailleurs, ici-même au Québec, cette idée est d'actualité, considérant l'arrivée au pouvoir d'un nouveau parti et les transformations amorcées dans la première année de son mandat,⁶ qui semble respecter le modèle que nous ont décrit les auteurs vus plus haut.

Toutefois, malgré nos sentiments similaires, nous

regrettons la perspective qui est prise dans une revue aussi importante. Bien que nous ne croyons pas qu'il soit du ressort de ces auteurs de changer le monde en un claquement de doigt, la vision passiste de ce que devrait être le monde est plutôt désolante à travers ce numéro. La nostalgie marxiste est omniprésente et elle alourdit des opinions qui se voudraient pourtant éclairées. De plus, on cite Keynes en pleurant la disparition de ce modèle trop vite remplacé, alors qu'il est douteux que ce modèle ait pu se maintenir dans sa forme antérieure.

L'idée sous-jacente qu'une conspiration soit en place dans les sphères économiques internationales nous semble également réductionniste. À ce niveau, Smith a peut-être plus raison qu'eux quand il soutient que ce sont les intérêts individuels qui décident du fonctionnement de la société. Le malheur est peut-être que les intérêts de ceux qui sont plus riches ont autrement plus de poids dans la balance que les intérêts des démunis!

C'est l'absence d'une alternative autre que le retour au keynésianisme ou au communisme que nous déplorons plus que tout dans cette publication. Les recherches contemporaines, telles que celles de la Chaire Économie et Humanisme, nous semblent être porteuses de plus d'espoir que l'apitoiement sur une transformation qui est bien installée.

¹ Halimi, Serge, 2003, « La droite américaine a pensé l'impensable » in *Manière de voir*, no 72, décembre 2003-janvier 2004, pp. 10-13

² Amin, Samir, 2003. « Économie «pure», une nouvelle sorcellerie », in *ibid.*, pp. 42-44

³ Petrella, Ricardo, 2003, « L'évangile de la compétitivité » in *ibid.* p. 45-47

⁴ Naim, Moisés, 2003, « Ordre du FMI, « consensus de Washington », in *ibid.*, pp. 58-61

⁵ Dixon, Keith, 2003, « Dans les soutes du «blairisme» », in *ibid.*, pp. 74-77, tiré de Dixon, Keith, (non daté), *Un digne hériter : blair et le thatchérisme*, Raisons d'agir, Paris, nb de pages inconnu.

⁶ Dans une entrevue donnée en Angleterre, M. Charest a expliqué sa stratégie, qui consiste à faire les changements les plus difficiles au cours de la première année du mandat..., question de se faire réélire. *La Presse*, 20 janvier 2004, cahier A1, pp. 1 et 2.

La responsabilité sociale de l'entreprise: une éthique d'intérêts?¹

Corinne Gendron

Chercheure principale, Chaire Économie et Humanisme

Professeure, Département Organisation et ressources humaines, ESG

La vague éthique qui submerge le monde des affaires depuis les dernières années soulève des questionnements tout aussi inédits qu'ils sont fondamentaux. C'est que le discours sur la responsabilité sociale se pose en rupture au paradigme smithien selon lequel la poursuite des intérêts privés mène à l'intérêt collectif, qui a jusqu'ici légitimé la finalité privée de l'entreprise; il propose au contraire d'inscrire au cœur même de l'entreprise une mission d'intérêt général. Mais cette nouvelle mission est rarement posée en contraction avec les intérêts traditionnels de l'entreprise, comme si l'intérêt privé de l'entreprise et l'intérêt général de la collectivité allaient nécessairement de pair, même si ce n'est qu'à long terme. Derrière cette conjonction présumée d'intérêts, les différentes écoles de la responsabilité sociale (Business Ethics, Business & Society, Social Issue Management), n'en proposent pas moins un nécessaire arbitrage, qu'il soit explicite ou non. Ainsi, le titre complet du célèbre ouvrage de Freeman Strategic management : a Stakeholder approach, illustre bien l'orientation et la finalité de la gestion des parties prenantes, tout comme d'ailleurs la définition même du stakeholder : « tout groupe ou individu qui peut affecter ou qui est affecté par l'accomplissement des objectifs d'une organisation », étant entendu que les tiers affectés pourraient bien un jour prendre des mesures qui auraient pour effet d'affecter l'atteinte des objectifs de l'entreprise (Freeman, 1984).

L'entreprise : de « l'acteur » à la « structure » sociale

Pourtant, poser le débat de l'éthique et de la responsabilité sociale comme un éventuel arbitrage entre l'entreprise d'un côté, et la société de l'autre, ou encore entre l'entreprise et ses parties prenantes, nous semble néanmoins réducteur dans la mesure où l'entreprise est partie intégrante de la société d'une part, et qu'elle est même constituée de ces parties prenantes dont on la distingue a priori d'autre part.

Le fait d'envisager l'entreprise comme entretenant des liens avec toutes les parties prenantes occulte le fait que l'entreprise structure les rapports entre les acteurs sociaux. L'entreprise n'est pas un acteur social au même titre que les consommateurs, les salariés ou les actionnaires : elle structure les rapports de ces acteurs et n'existe pas en dehors d'eux. En fait, la formalisation juridique de la firme consacre un compromis entre les acteurs dont les rapports sont par essence inégaux. Ce compromis et la forme institutionnelle à laquelle il donne lieu, bénéficient certes aux acteurs dominants, sans toutefois être totalement au désavantage des acteurs dominés.

La théorie des parties prenantes (stakeholders) et le vocabulaire qui s'y rattache comporte l'inconvénient majeur de ranger sur un même pied des « parties prenantes » aussi fondamentalement différentes que les clients, employés, communautés, actionnaires, gouvernements, fournisseurs et concurrents, certaines d'entre elles correspondant en fait à des catégorisations économiques sans pouvoir prétendre d'aucune façon au statut d'acteur social (fournisseurs et concurrents). D'autre part, l'utilisation du même terme de stakeholder pour désigner ces différents acteurs sociaux occulte la nature différenciée du rapport que chacun entretient vis-à-vis de l'entreprise, qui correspond en fait aux rapports des acteurs sociaux entre eux, tels que les structure l'entreprise.

À titre d'exemple, l'employé, ne détient pas les mêmes droits à l'égard de l'entreprise que l'actionnaire, et sa part de rétribution est calculée en fonction d'une rationalité qui en légitime la minimisation, au profit de la maximisation de la rétribution de l'actionnaire. Enfin, l'actionnaire détient des droits d'investisseur et peut influencer à ce titre les grandes orientations de l'entreprise. Il est libre à l'égard de l'entreprise dont il peut exiger des taux de rendement donnés sous la menace d'investir ailleurs. Tout ceci illustre le rapport inégal formalisé

par l'entreprise, à travers laquelle certains acteurs disposent de plus de droits que d'autres au chapitre de la répartition de la richesse produite du fait de la nature de leur « lien » avec l'entreprise.

Actionnaires et dirigeants au cœur de l'entreprise

La place respective de chaque acteur social au sein de l'entreprise est à l'origine des débats actuels sur la gouvernance de l'entreprise. Comme on peut le constater dans les documents institutionnels et dans la littérature scientifique, le débat sur la gouvernance se cristallise généralement autour du partage du pouvoir entre dirigeants et « propriétaires ». À l'origine de cette problématisation de la question de la gouvernance réside la thèse de la séparation des pouvoirs concomitante à l'émergence de la grande entreprise. Selon cette thèse, mise de l'avant par Berle et Means en 1932, l'émergence de la société par action aurait présidé à une scission des pouvoirs autrefois détenus par l'entrepreneur, entre les gestionnaires d'une part, et les « actionnaires-propriétaires » de l'autre. L'enjeu consiste donc à s'assurer qu'en tant que propriétaires, les actionnaires puissent exercer un contrôle légitime sur la firme et le travail des gestionnaires.

Bien que l'irruption de la fonction managériale soit un fait avéré et non négligeable, l'analyser en fonction d'une tentative de réappropriation des droits originels de l'entrepreneur par les actionnaires conduit à certains errements dans la définition du rapport respectif que l'actionnaire et le gestionnaire entretiennent à l'égard de l'entreprise. Sur le plan historique, il est utile de rappeler que la généralisation de la société par actions s'est amorcée à la suite de la décision des pouvoirs publics américains de financer les infrastructures publiques de transport à partir d'investissements privés plutôt que de fonds publics. Cette décision a présidé à l'émergence d'une nouvelle classe sociale associée par plusieurs à des « rentiers » : les actionnaires. Par la suite, notamment en réponse à des pressions faites par ces derniers, d'autres types d'entreprises, c'est-à-dire les entreprises de fabrication et de distribution, ont été ouvertes au capital privé, permettant ainsi aux actionnaires d'élargir leur bassin d'investissement. Ce détour historique per-

met de voir que l'actionnaire n'est pas, historiquement parlant, un propriétaire déchu de ses droits sur l'entreprise, droits qui auraient été usurpés par les gestionnaires. À l'instar du gestionnaire, l'actionnaire est un nouvel acteur émergent à la faveur de la diffusion d'une forme particulière d'entreprise : la société par actions. D'autre part, il nous semble impératif de rappeler ici que l'actionnaire, pas plus hier qu'aujourd'hui, n'est propriétaire de l'entreprise. Même si on peut lire une telle affirmation dans maints écrits économiques et managériaux, le droit est formel à cet égard : l'actionnaire s'apparente à un investisseur, plutôt qu'à un propriétaire; l'actionnaire même unique n'est propriétaire ni de la compagnie, ni de ses biens. Comme l'expliquent Martel et Martel :

L'action de la compagnie est un bien meuble incorporel, une sorte d'intérêt dans la compagnie qui n'est ni celui d'un propriétaire, ni celui d'un créancier, mais plutôt celui, mesurable en argent, conférant à l'actionnaire certains droits ou intérêts établis par la loi et les termes d'un contrat (l'acte constitutif) (Martel et Martel, pp. 12-8 - 12-11).

L'action confère généralement trois droits à son détenteur : celui de recevoir des dividendes, celui de participer au partage en cas de liquidation, et le droit de vote. C'est ainsi que l'actionnaire s'apparente à un investisseur :

L'action témoigne que son détenteur ou cédant a effectué une mise de fonds dans le capital de la compagnie. Cette mise de fonds n'a pas été faite avec altruisme ou désintéressement; au contraire, l'actionnaire espère que l'argent ou les biens dont la contribution profite au capital de la compagnie lui rapporteront éventuellement une considération supérieure à cet contribution. Acheter une action, c'est comme faire un placement (Martel et Martel, p. 18-24).

Si bien que, « contrairement à l'administrateur (...) l'actionnaire n'est pas tenu d'agir dans l'intérêt de la compagnie, il agit selon ses propres intérêts » (Martel, 1987, p. 120). Il en va tout autrement de l'administrateur et du dirigeant "qui est lié à la

compagnie par une relation de mandataire et de quasi-fiduciaire" (Martel et Martel, p. 18-24). De plus, « Les administrateurs (...) ne sont pas les mandataires des actionnaires. C'est envers la compagnie, personne distincte, qu'ils ont des devoirs et une responsabilité » (Martel et Martel, p. 24-70). Outre les obligations statutaires qu'il serait fastidieux d'énumérer ici, mentionnons que les administrateurs ont un devoir de prudence, de diligence, d'honnêteté et de loyauté envers la compagnie (p. 24-67), et qu'ils doivent agir avec pour seul objectif le bien de la compagnie (...) sans tenir compte des intérêts d'aucune autre personne, groupe ou entité (p. 23-44). Si bien que les actionnaires n'ont aucune instruction à donner aux administrateurs et que ces derniers n'ont pas à défendre leurs intérêts (Idem, p. 23-45).

Ainsi, l'actionnaire ne dispose pas des droits d'un propriétaire à l'égard de l'entreprise, même si le contrôle qu'il exerce sur l'entreprise peut dans certains cas paraître absolu. L'entreprise n'est pas plus une chose « appropriable » qu'elle n'est un « acteur social » comme le laissent entendre certaines théories sur la responsabilité sociale. C'est une structure définissant les droits des acteurs sociaux les uns par rapport aux autres dans le cadre d'une activité productive, réelle ou fictive.

Une ouverture de l'entreprise à d'autres acteurs sociaux

Dès lors qu'est écartée l'image du droit de propriété pour définir le lien qu'entretient l'actionnaire avec la firme, il est possible d'ouvrir le débat sur la gouvernance à tous les acteurs sociaux, à toutes les parties prenantes, et de reconnaître la légitimité d'une participation d'autres acteurs sociaux inconcevable et difficile à justifier dans le cadre de la représentation traditionnelle de l'actionnaire-propriétaire de l'entreprise.

On voit donc que derrière l'éventuelle tension entre éthique et intérêt pour l'entreprise en quête de responsabilité sociale, ce sont les rapports entre acteurs sociaux et leurs intérêts respectifs qui sont véritablement en jeu. Ces rapports sont déjà formalisés par le droit qui consacre une légitimité prépondérante de certains acteurs dans la prise de décision et le partage de la valeur ajoutée. Un

questionnement éthique de l'entreprise suppose sans contredire l'examen de cette structure sociale qu'est l'entreprise et l'équité que permet le système de gouvernance entre les différents acteurs sociaux d'une part, mais aussi la pertinence sociale du projet productif proposé par les dirigeants d'autre part. D'où le rôle incontestable de l'État dans les débats sur la responsabilité sociale, puisque c'est à travers lui que sont formalisés les rapports, et donc les arbitrages sous-jacents à la structure juridique de l'entreprise. En assimilant, comme c'est souvent le cas, la responsabilité sociale à une mesure volontaire, on consacre en effet la marge de manœuvre traditionnelle des acteurs dominants sous prétexte d'un retrait salutaire de l'État alors que c'est à travers lui que se formalisent les arbitrages entre acteurs sociaux, donc l'équité sociale potentielle que peut permettre la structure corporative, tout comme la pertinence sociale de son projet productif.

¹ Nous tenons à remercier le programme INÉ du CRSH ainsi que le PAFARC de l'Université du Québec à Montréal dont le soutien a permis de réaliser les recherches à la base du présent article.

Chandler, Alfred D., *La main visible des managers. Une analyse historique*, Economica, Paris, 1977, 1988

Freeman, Edward, R. *Strategic Management : a stakeholder approach*, 1984, Pitman, Massachusetts.

Gendron, Corinne. *Éthique et développement économique : le discours des dirigeants d'entreprises sur l'environnement*, Cahier du CRISES - Collection monographie, Vol. 1, No 3, Mars 2001, 481 p.

Jones, Marc T., "Missing the Forest for the Trees. A Critique of the Social Responsibility Concept and Discourse", *Business & Society*, Vol. 35, No 1, Mars 1996, pp. 7-41

Martel, Maurice Me et Me Paul Martel, *La compagnie au Québec. Les aspects juridiques*, Volume I, Éditions Wilson & Lafleur, Montréal, 1998

Touraine, Alain, *La société post-industrielle. Naissance d'une société*, Denoël, Paris, 1969

Touraine, Alain, *Production de la société*, édition révisée, Librairie générale française, 1993 (édition originale Seuil, 1973), 477 p.

APPEL DE COMMUNICATIONS

Revue électronique en sciences de l'environnement

VertigO

La revue électronique en sciences de l'environnement VertigO prépare un nouveau dossier qui paraîtra en septembre 2004. Pour ce dossier, nous recherchons des travaux réalisés autant dans le domaine de la gestion environnementale des industries, des commerces, des institutions, que du jumelage de modèles économiques et écologiques.

Coordination du numéro :

P. Crabbé (Université d'Ottawa), C. Gendron (École des sciences de la gestion, Université de Québec à Montréal), Éric Duchemin (La revue électronique en sciences de l'environnement VertigO)

Thèmes:

- **Gestion environnementale** : Les entreprises et le développement durable; Partenariat entre les industries et les ONG; les normes industrielles; L'écologie industrielle : l'analyse du cycle de vie (étude de cas), dématérialisation de l'économie et de la production
- **Éthique et développement économique** : Facteurs de sensibilisation à l'environnement des entreprises, Industriels et environnement : perception et conceptualisation par les industriels de l'environnement, le discours des dirigeants d'entreprises sur l'environnement, le questionnement éthique et social de l'entreprise
- **L'économie face aux grandes problématiques environnementales** : Jumelage des modèles économiques et écologiques, changements climatiques, biodiversité, contamination aux métaux lourds, couche d'ozone, charte de la terre, etc...

Les contributions pourront être théoriques et/ou empiriques. Des études de cas ou des textes de synthèse pourront également être acheminés. Les auteurs peuvent aussi envoyer toute proposition qui aurait trait à la thématique générale proposée.

Démarche et calendrier proposés :

- >Envoi d'une proposition sous forme d'un titre et d'un court résumé, quelques lignes
- >Texte complet (au 1 juin) les conditions éditoriales sont précisées sur le site de la revue à l'adresse suivante : <http://www.vertigo.uqam.ca/>
- >Évaluation du texte par un comité de lecture
- >Réponse définitive de la revue au 1 août avec grille d'évaluation des réviseurs
- >Mise en ligne du numéro au courant de septembre 2004

Les propositions (résumés et textes complets) doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : vertigoweb@sympatico.ca

Éric Duchemin, Ph.D. Rédacteur en Chef - Directeur de la publication VertigO
La revue électronique en sciences de l'environnement
VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement
2669 Knox, Montréal, Québec, Canada, H3K 1R3
courriel: vertigoweb@sympatico.ca
site: <http://www.vertigo.uqam.ca>

Salon de l'emploi

La dixième édition du **Salon de l'emploi de l'École des Sciences de la gestion**, organisé par le Service de Placement de l'ESG-UQAM, aura lieu les **22 et 23 mars prochains**, de 8 h 00 à 18 h 00, au sein même du pavillon de l'École des Sciences de la gestion.

Le Service de Placement de l'ESG-UQAM jumelle des étudiants sérieux et qualifiés avec des entreprises telles que la vôtre. Grâce au Salon de l'emploi, ces organisations ont la chance de pouvoir rencontrer, discuter et recueillir les curriculum vitae de nombreux étudiants(es) et finissants(es) dans plusieurs domaines de la gestion et ce, à tous les niveaux : certificat, baccalauréat, DESS, MBA et doctorat.

Ainsi, si vous voulez participer, il nous fera plaisir de vous accueillir et de vous offrir un service personnalisé et de qualité professionnelle.

Renseignements: (514) 987-0398

Offre de bourses aux étudiants de l'ESG

Hydro-Québec offre 15 bourses d'initiation à la recherche de \$2 000 à des étudiants-es qui s'engagent à poursuivre, sous la direction d'un professeur-chercheur-e de l'ESG, une activité d'initiation à la recherche de 200 heures, avant le début de la session d'automne 2004.

Date limite de dépôt des candidatures: 10 mars 2004

Renseignements : Division de l'aide financière de l'UQAM

Appel de communications Congrès et colloques

La GRH mesurée!

Congrès annuel de
l'Association francophone en gestion
des ressources humaines (AGRH)

1^{er} au 4 septembre 2004
Université du Québec à Montréal

Renseignements: agr2004-esg@uqam.ca

SOCIAL AND ENVIRONMENTAL MANAGEMENT AT THE ANPAD CONFERENCE IN BRAZIL

September 25-29, 2004
Curitiba, Brazil

Dead line: April 28th 2004
www.anpad.org.br/frame_enganpad2004.html

Corporate Social Responsibility: Thought and Practice

23 et 24 septembre 2004
Université de Glamorgan

Date limite: 31 mars 2004
Renseignements: CSR@glam.ac.uk

Séminaires scientifiques 2003-2004

La Chaire Économie et Humanisme propose une série annuelle de séminaires sur la régulation.

Calendrier

18 septembre 2003

>Aux fondements de la régulation

Renseignements: Judith Trudeau (987-3000, poste 3783#) ou Gisèle Bélem (987-3000, poste 4375#)

9 octobre 2003

>Acteur et système au cœur de la régulation

Renseignements: René Audet (987-3000, poste 8430#) ou Gisèle Bélem (987-3000, poste 4375#)

6 novembre 2003

>L'État régulateur : désuet ou indispensable?

Renseignements: Judith Trudeau (987-3000, poste 3783#)

4 décembre 2003

>La régulation marchande

Renseignements: Gisèle Bélem (987-3000, poste 4375#)

22 janvier 2004

>Le consumérisme politique

Renseignements: Emmanuelle Sauriol

19 février 2004

>Institutions économiques internationales

Renseignements: Gisèle Bélem (987-3000, poste 4375#)

18 mars 2004

>La société civile comme nouveau foyer de régulation?

Renseignements: René Audet (987-3000, poste 8430#) ou Julie Maurais (987-3000, poste 3362#)

15 avril 2004

>Régulation et pratiques de la société civile

Renseignements: René Audet (987-3000, poste 8430#) ou Marie-Lou Ouellet (987-3000, poste 3783#)

20 mai 2004

>Régulations hybrides

Renseignements: René Audet (987-3000, poste 8430#) ou Expert Iconzi (987-3000, poste 2254#)

10 juin 2004

>Séminaire synthèse sur la régulation

Renseignements: René Audet (987-3000, poste 8430#), Gisèle Bélem (987-3000, poste 4375#) ou Marc-André Lafrance (987-3000, poste 3362#)

Journée carrière Secteur communautaire et entreprise responsable

Utiliser les habiletés de gestion pour la création de valeur économique et sociale au Canada

Montréal : le vendredi 12 mars – HEC Montréal, campus de l'Université de Montréal – pour les étudiants en gestion de John Molson, McGill, HEC Montréal et UQAM

Votre organisme est éligible à participer s'il :

- > est communautaire et à but non lucratif
- > est une entreprise responsable à but social
- > a une poste à temps partiel ou permanent à offrir cette année aux étudiants

Réservez votre place

Kariann Aarup & Eric Steedman
Kariann@cei-iec.ca
Eric@cei-iec.ca
www.cei-iec.ca
514.842.0048

Calendrier des événements

Colloque

6e colloque annuel des étudiantes et des étudiants
Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)
Université du Québec en Outaouais
22 et 23 avril 2004
Renseignements: revue.ciriec@uqo.ca

Colloque de l'Association canadienne des sciences administratives (ASAC)
5 au 8 juin 2004
Université Laval
Renseignements: www.centor.ulaval.ca/asac2004/

Les enjeux du management social
18 et 19 juin 2004
Université Catholique de Lyon
Renseignements: aliu@univ-catholyon.fr

Développement durable et globalisation dans l'agroalimentaire
Colloque international de l'Association internationale d'économie alimentaire et agro-industrielle,
Société canadienne d'agroéconomie
23 et 24 août 2004
Université Laval, Québec
Renseignements: jean-philippe.gervais@eac.ulaval.ca

Congrès

La société des savoirs
72e Congrès de l'Acfas
10 au 14 mai 2004
Université du Québec à Montréal
Renseignements: www.acfas.ca

Voluntary Codes of Conduct for Multinational Corporations: Promises and Challenges
12 au 15 mai 2004, New York, May 12 - 15, 2004
Zicklin School of Business, Baruch College, The City University of New York
Renseignements: www.ICCA-corporateaccountability.org

Creating Actionable Knowledge
64e Congrès de l'Academy of Management
6 au 11 août 2004
Nouvelle-Orléans
Renseignements: www.aonline.org

La GRH mesurée!
Congrès annuel de l'Association francophone en gestion des ressources humaines (AGRH)
1^{er} au 4 septembre 2004
Université du Québec à Montréal
Renseignements: agrh2004-esg@uqam.ca

Séminaire

La société civile comme nouveau foyer de régulation?
Organisé par la Chaire économie et humanisme
18 mars 2004
Université du Québec à Montréal
Renseignements: René Audet (987-3000, poste 8430#) ou Julie Maurais (987-3000, poste 3362#)

la chaire
**économie et
humanisme**



École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972#
Télécopieur : 514.987.3372
Courriel: ceh@uqam.ca

Visitez notre site Internet
www.ceh.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique
ceh@uqam.ca

Bulletin de la Chaire Économie et Humanisme

Rédacteur en chef: Maxime Rondeau

Graphisme: Jenny Desrochers

Collaborateurs: Claude Béland, Karine Boulet Gaudreault, Corinne Gendron et Patrick Laprise

Le bulletin est publié une fois par mois par la Chaire Économie et Humanisme.
Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.ceh.uqam.ca.